

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 13 AVRIL 2017**

N°2017- CC-2017-3S-DAF-12

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Jeudi 13 du mois d'Avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER - Jean-Claude PIOCHE - Jocelyn CUIRASSIER - Francis BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mme Lydie PAVIOT ép. SELLIN - M. Christian THENARD - M. José SEVERIEN - Mmes Liliane MONTOUT - Sylvia LAPTES - M. Lucien GALVANI - Mmes Valérie HUGUES - M. Dunier AGLAS - Mme Mariette MANDRET - M. Eric LATCHOUMANIN - Mme Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR - MM. Jean DAIJARDIN - Raymond PARSHAD - Mme Nathalie CHOURO ép. BRACAT.

EXCUSES : Mmes Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN - Ghislaine GISORS - M. Jean-Claude CHRISTOPHE (Procuration à Solaire COCO) - Mmes Nadia CELINI - Félicienne GANTOIS - Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL - Michelle MAXO - Mmes Diana PERRAN (Procuration à Jean-Pierre DUPONT) - M. Jean FAHRASMANE - Mmes Isabelle BOSSU ép. JEANJEAN (Procuration à Lydie SELLIN) - Cynthia DINANE.

ABSENTS : M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mmes Maguy THOMAR - Roberte MERI - M. Cédric CORNET - Mmes Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - MM. Jean-Luc PERIAN - René NOEL.

Monsieur Jocelyn CUIRASSIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE
BUDGETAIRE 2016**

Vu le Code Général Des Collectivités Territoriales, notamment l'article R 2311-12 ; R.2221-90-1 et L.2311-5.

Vu la loi 94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Territoriales ;

Vu le Décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité Publique ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n° CC-2016-6S-DAF-18 du 27 juin 2016 d'affectation du résultat 2015 ;

COURRIER ARRIVÉ LE:

28 AVR. 2017

Vu la délibération n° 2017-CC-2017-2S-DAF-06 du 22 février 2017 approuvant la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2016 et son affectation ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président
et après en avoir délibéré

Par 26 voix pour
Par 0 voix contre,
Par 0 abstentions,

DECIDE

Article 1) De porter la somme de 121 447,50€ au chapitre 001 « Solde d'exécution négatif reporté » de l'exercice 2015.

Article 2) De constater le résultat excédentaire de 7 081 593,95€ de l'exercice 2016.

Article 3) D'affecter le résultat positif de 7 081 593,95€ l'exercice 2016 dans sa totalité à la section de fonctionnement-recettes au chapitre 002 « Excédent de fonctionnement reporté », considérant le solde d'exécution positif de 293 931,48€ de la section d'investissement inscrit au chapitre 001.

Article 4) Monsieur le Président et le Comptable Public sont, chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Acte rendu exécutoire après envoi
en Préfecture le, 28 AVR. 2017

Fait et délibéré à Gosier, le 13 Avril 2017

Pour extrait certifié conforme

Et publication ou notification le,

02 MAI 2017

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT

